

Aurillac, le 13 mars 2022

Objet : Cartographie éolien /Cantal

Mesdames et Messieurs les maires du Cantal,

Le Préfet du Cantal vous a adressé le mois dernier par courrier un dossier élaboré par les services de l'État pour définir les zones favorables à l'implantation d'éoliennes sur notre département.

Comme vous le savez notre association des VMF Patrimoine, reconnue d'utilité publique depuis 1961, se mobilise pour faire connaître, sauvegarder et mettre en valeur le patrimoine bâti ou paysager. Elle vient de publier le « manifeste du G7 » en association avec six autres associations de défense du patrimoine dans lequel elle propose plusieurs mesures concernant le développement de l'éolien en France. Nous souhaiterions vous en faire part pour que vous puissiez en tenir compte dans votre réponse à la consultation citée en objet.

-à l'instar des moratoires locaux votés par certains départements (Charente Maritime, Vienne, Dordogne), nous demandons un moratoire national de l'éolien d'une durée de deux ans ; deux ans laisseront le temps nécessaire pour mettre à plat la politique des énergies renouvelables et la refonder sur des bases à la fois transparentes et acceptables par les populations.

-nous demandons qu'aucune implantation d'éoliennes ne puisse se faire en passant outre l'avis majoritaire des populations concernées et de leurs élus

-nous demandons qu'aucune éolienne ne puisse être autorisée si elle n'est pas à une distance des habitations d'au moins 10 fois la hauteur des mâts, pales comprises.

-nous demandons que la voix des protecteurs de la biodiversité, des paysages et du patrimoine soit clairement entendue : pour toute implantation située dans un rayon de 10 kms d'un monument historique ou d'un site protégé, l'avis conforme de l'ABF ou de la Commission Régionale du Patrimoine et de l'Architecture sera obligatoire.

- nous demandons de réformer les études d'impact pour exiger un « bilan écologique et économique » complet de chaque installation. Les impacts sur le bien-être des populations, sur l'activité touristique (2<sup>e</sup> pilier économique de notre département du Cantal) et sur la dépréciation de l'immobilier doivent être dûment chiffrés.

Nous attirons aussi votre attention sur le fait que la cartographie du Cantal qui vous est proposée (voir PJ) est inexploitable pour en faire une analyse technique sérieuse et approfondie.

Nous sommes bien conscients que le délai demandé pour faire parvenir vos réponses à la DREAL était très court...Mais compte tenu de l'importance du sujet directement lié à l'avenir de notre magnifique patrimoine Cantalien, nous souhaitons que vos réponses, même tardives soient prises en considération.

Veillez agréer, Mesdames et Messieurs les maires du Cantal, l'expression de nos salutations les plus cordiales.

Hervé de Menthière

Délégué Adjoint VMF Cantal

0681917384